

RACCORDEMENT AU RESEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

NOTICE EXPLICATIVE

Tout raccordement au réseau public de collecte des eaux usées est **obligatoirement soumis à l'obtention d'une autorisation préalable** délivrée par le gestionnaire du réseau.

1 – Votre démarche :

La demande d'autorisation de branchement, ci-après, doit être adressée par voie postale, mail ou télécopie à :

PERIMETRE	<p>PERIMETRE DES COMMUNES DE :</p> <p>AFFOUX, AMPLEPUI, ANCY, CHAMBOST ALLIERES, CHENELETTE, CLAVEISOLLES, COURS, CUBLIZE, DIEME, GRANDRIS, JOUX, LAMURE SUR AZERGUES, LES SAUVAGES, MEAUX LA MONTAGNE, POULE LES ECHARMEAUX, RANCHAL, RONNO, SAINT APPOLINAIRE, SAINT BONNET LE TRONCY, SAINT CLEMENT SOUS VALSONNE, SAINT FORGEUX, SAINT JEAN LA BUSSIÈRE, SAINT JUST D'AVRAY, SAINT MARCEL L'ECLAIRE, SAINT NIZIER D'AZERGUES, SAINT ROMAIN DE POPEY, SAINT VINCENT DE REINS, THIZY LES BOURGS, VALSONNE, VINDRY SUR TURDINE</p>	VILLE DE TARARE
COORDONNEES DU GESTIONNAIRE	<p>SUEZ</p> <p>SERVICE ASSAINISSEMENT</p> <p>15 RUE EDOUARD MILLAUD - THIZY</p> <p>69240 THIZY LES BOURGS</p>	<p>VEOLIA EAU</p> <p>3 BOULEVARD DE LA TURDINE</p> <p>69170 TARARE</p>
	<p>CONTACT :</p> <p>TELEPHONE : 09 77 40 84 08</p> <p>FAX : 04 74 64 35 90</p> <p>MAIL : JOELLE.LONGEOT@SUEZ.COM</p>	<p>CONTACT :</p> <p>TELEPHONE : 04 74 05 39 00</p> <p>09 69 32 34 58</p> <p>FAX : 04 74 05 39 09</p> <p>MAIL : LILIAN.VOLLE@VEOLIA.COM</p>

2 – Traitement de votre demande :

Le gestionnaire du réseau d'assainissement public s'engage :

- A réaliser un devis pour branchement neuf sous un délai de 8 jours ouvrés après rendez-vous sur place,
- A réaliser le branchement neuf le cas échéant, sous un délai de 15 jours après la signature du devis et obtention des autorisations administratives,
- A assurer la surveillance, le bon fonctionnement et l'entretien du branchement sous la partie publique (de la boîte de branchement au collecteur).

3 – Coût de votre assainissement lors du raccordement :

a) Les **frais de construction du branchement, partie publique comprise** selon devis du gestionnaire en application du bordereau des prix fixé au contrat d'affermage conclu avec la collectivité ou de toute autre entreprise habilitée, sous réserve du contrôle des travaux par le gestionnaire du réseau.

b) Le paiement de la **Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (P.F.A.C)**. Cette participation contribue au financement des équipements d'assainissement collectif et est due par les propriétaires d'immeuble rejetant des eaux usées au réseau public de collecte.

c) Le **coût de collecte et de traitement des eaux usées**, prélevé directement sur votre facture d'eau potable.

Le Président,
Michel MERCIER

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DE L'OUEST
RHODANIEN

Pour le Président,
Le Vice-Président Délégué
Michel LACHIZE





Communauté d'agglomération
de l'Ouest Rhodanien

DEMANDE D'AUTORISATION DE BRANCHEMENT AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Eaux usées – Eaux Pluviales

Immeuble comprenant.....logement(s)

Je soussigné : Nom.....
Prénom.....

Demeurant (adresse actuelle).....
.....

N° téléphone :

En qualité de :

- Mandataire dûment autorisé de M
- Propriétaire

CONTROLE DE CONFORMITÉ DE VOTRE BRANCHEMENT

Afin de réaliser le contrôle de conformité de vos installations, vous devez contacter le gestionnaire du réseau d'assainissement pour convenir d'un rendez-vous, avant la fin des travaux de raccordement entre votre réseau privé et la boîte de branchement publique.

Ai l'honneur de solliciter une autorisation de branchement au réseau public et une demande de construction :

- d'un branchement destiné à évacuer les eaux usées (eaux vannes des W.C et eaux ménagères)*
- d'un branchement destiné à évacuer les eaux pluviales, uniquement si aucune solution alternative de gestion des eaux pluviales à la parcelle n'est possible*

concernant l'immeuble sis :

adresse :

code postal : Commune : Section et n° de parcelle :

Le radier de la boîte de branchement sera à moins.....mètres du terrain naturel ou de la chaussée existante.

Principales dispositions techniques à respecter

Conformément à la réglementation générale, au règlement sanitaire départemental et plus particulièrement au règlement de service de la Communauté de l'Ouest Rhodanien, je note que :

- Sont interdits les rejets d'hydrocarbures, produits toxiques ou corrosifs, ou tout autre rejet de nature à nuire au bon fonctionnement des ouvrages et au personnel d'entretien du Service Assainissement.
- Je dois mettre hors d'état de servir toute fosse (cabinet d'aisance, fosse septique,...) avant raccordement au réseau public.
- Je dois prévoir l'installation éventuelle d'un dispositif de protection contre les retours d'eau, dans la partie privative du branchement.

Fait à, le.....

Signature

Pièces à joindre :

Plan de situation

Plan de masse partiel (côté rue) à l'échelle 1/100^{ème}

ou simple croquis donnant avec précision :

- la situation de l'immeuble par rapport à la voie publique
- l'emplacement du tabouret de branchement sur la voie publique
- la profondeur exacte de ce tabouret de branchement compte tenu de la profondeur de l'égout

***Le service de l'assainissement vérifiera la faisabilité des branchements en fonction du réseau existant. Cocher la case correspondante.**